

5 septembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mardi 5 septembre 2017 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, Madame Françoise Boudrias. Sont également présents Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Martin Chaput, Daniel Gravel, Michel Lambert, Luc Pagé et Gilbert Perreault.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 août 2017
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 5 septembre 2017
 - 5.2 Changement de la tarification pour tous les utilisateurs de l'Unité d'évaluation en ligne offert par PG Solutions – Abrogation et remplacement de la résolution numéro 2016-11-210
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2017
 - 6.2 Approbation du rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2017
 - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00129 – Gino Belleville
 - 6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00163 – David Tremblay
 - 6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00166 – Thomas Malo
 - 6.6 Octroi d'un mandat accordé à Bélanger Sauvé pour faire respecter la réglementation de zonage sur le lot 5 610 342
- 07- Sécurité publique
 - 7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018 et prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2018
 - 7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption pour la saison 2017-2018
 - 7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Surveillance – prévision des crues et travaux préventifs pour la saison 2017-2018 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption
 - 7.4 Octroi du contrat de contrôle animalier 2018
 - 7.5 Octroi d'un mandat de services professionnels accordé à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. pour la préparation de l'étude d'avant-projet pour les travaux de stabilisation du talus et la réfection ou le remplacement d'un ponceau sur la rue Bernard
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2017

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois d'août 2017
- 9.2 Octroi d'un contrat d'entretien de la génératrice de la station d'aqueduc du secteur Village d'octobre 2017 à septembre 2020
- 9.3 Octroi d'un contrat de déneigement pour la station d'aqueduc Neveu, la station de pompage d'aqueduc Village, la salle Oasis-Joly, le Centre des loisirs, le presbytère, le garage municipal, la patinoire et les bornes à incendie 2017/2020
- 9.4 Octroi d'un contrat d'entretien hivernal de l'aqueduc Carillon - 2018
- 9.5 Octroi d'un contrat d'entretien hivernal des trottoirs du village pour la saison 2017-2018
- 9.6 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal pour la saison 2017-2018
- 9.7 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal pour la saison 2017-2018
- 9.8 Octroi d'un contrat de déneigement des boîtes d'abrasifs 2017/2020
- 9.9 Octroi d'un mandat de services professionnels accordé à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. pour le resurfaçage de la chaussée chemin du Lac Nord

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2017-09-258

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Lambert
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

- a) Réduction de vitesse sur le chemin du Lac Sud et 9^e rang;
- b) Herbes sauvages au 8^e rang.

La période de questions est close à 20 h 13.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-09-259

3.1 Séance ordinaire du 14 août 2017

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur-général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 soit approuvé.

Adoptée

2017-09-260

04- CORRESPONDANCE

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 29 juillet au 30 août 2017.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 29 juillet au 30 août 2017.

Adoptée

2017-09-261

05- ADMINISTRATION

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 5 septembre 2017

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 5 septembre 2017 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **274 806.63 \$**.

Décaissements : chèques numéro 10128 à 10148	41 312.50 \$
Comptes fournisseurs : chèques numéro 10149 à 10216	175 997.83 \$
Moins chèque annulé : chèques numéro 9722	(275.00 \$)
Salaires du mois d'août 2017	57 771.30 \$

Total de la période : 274 806.63 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-09-262

5.2 Changement de la tarification pour tous les utilisateurs de l'Unité d'évaluation en ligne offert par PG Solutions – Abrogation et remplacement de la résolution numéro 2016-11-210

ATTENDU qu'en 2010, la Municipalité de Sainte-Mélanie a adhéré au service de mise en ligne d'informations fiscales offert par PG Solutions;

ATTENDU la résolution numéro 2016-11-210 ayant pour objet de fixer les frais exigibles pour les services en ligne et de fixer les frais exigibles pour certains documents demandés au comptoir;

ATTENDU que la compagnie PG Solutions nous avise d'un changement dans la tarification d'utilisation de l'Unité d'évaluation en ligne effective au 19 juillet 2017 relative à l'abonnement annuel qui n'est plus requis aux utilisateurs professionnels réguliers;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2016-11-210 et la remplacer par la présente;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Luc Pagé
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la résolution numéro 2016-11-210 soit abrogée et remplacée par la présente résolution;

QUE le conseil municipal conserve la définition des accès suivants :

Utilisateur	Authentification	Accès
Notaire ou institution financière	Oui	Fiche d'évaluation, détail des taxes et solde des taxes
Agent immobilier, évaluateur, architecte et arpenteur	Oui	Fiche d'évaluation incluant le détail des taxes
Occasionnel	Oui	En fonction du statut professionnel
Grand public	Non	Fiche d'évaluation n'incluant pas le montant des taxes

QUE le conseil municipal décrète les frais ci-après applicables aux services en ligne et au comptoir selon le changement de tarification apporté par PG Solutions relatif à l'abonnement annuel qui n'est plus requis aux utilisateurs professionnels réguliers :

SERVICE EN LIGNE

• **ACCÈS GRAND PUBLIC :**

Le grand public a un accès gratuit à la fiche d'évaluation n'incluant pas le montant des taxes municipales.

• **ACCÈS PROFESSIONNELS :**

➤ **Utilisateurs réguliers :**

Abonnement annuel non requis.

Frais d'inscription au service en ligne : 20 \$ plus les taxes applicables.

➤ **Utilisateurs occasionnels :**

Abonnement annuel non requis.

Les frais par consultation :

Catégorie de profession	Détail des taxes	Confirmation de taxes
Notaire ou institution financière	15,00 \$ *	40,00 \$ *
Agents immobiliers, évaluateurs, architectes et arpenteurs	15,00 \$ *	<i>Non autorisé</i>

* Plus les taxes applicables.

• **SERVICE AU COMPTOIR**

Le service au comptoir signifie la production d'un document autrement que par le service en ligne :

Détails des taxes pour tous :

- 15.00 \$ taxes incluses

Confirmation de taxes pour tous :

- 40,00 \$ taxes incluses

QUE le conseil municipal confirme que les frais exigibles pour tout autre document public demeurent ceux exigibles en vertu du règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2017-09-263

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2017

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2017 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par monsieur Luc Pagé
Appuyé par monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2017.

Adoptée

2017-09-264

6.2 Approbation du rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2017

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 17 août 2017, tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 17 août 2017.

Adoptée

2017-09-265

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00129 – Gino Belleville

ATTENDU

la demande de dérogation mineure numéro 2017-00129 déposée par monsieur Gino Belleville, propriétaire de l'immeuble sis au 121, 2^e avenue Belleville, situé dans une zone à dominante agricole AV-13 et portant les numéros de lot 410-5, P410-8 et 412-13-1 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que monsieur Gino Belleville a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 13 juillet 2017 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande consiste à permettre au propriétaire la construction d'un garage détaché dont la hauteur totale serait de 9,1 mètres;

ATTENDU qu'il est stipulé à l'article 7.4.2 du règlement de zonage numéro 228-92 que la hauteur totale du bâtiment ne doit pas dépasser 7,62 mètres. La hauteur du bâtiment est dérogatoire de 1,5 mètre;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2017-00146;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Martin Chaput Appuyé par madame Marie-France Bouchard

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00416 telle que formulée.

Le vote est demandé par monsieur Daniel Gravel.

Vote pour :
 Marie-France Bouchard
 Martin Chaput
 Michel Lambert
 Luc Pagé

Vote contre :
 Daniel Gravel
 Gilbert Perreault

La résolution est adoptée à la majorité des voix.

Adoptée

2017-09-266

6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00163 – Jean-François Meunier

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-00163 déposée par monsieur Jean-François Meunier, propriétaire de l'immeuble sis au 191, 1^{ère} avenue du Lac-Safari, situé dans la zone AR-10 et portant le numéro de lot P196 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que monsieur Jean-François Meunier a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 17 août 2017 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande consiste à régulariser l'implantation dérogatoire de la remise située à 3.73 mètres de la limite avant du lot vis-à-vis de la 2^e avenue du Lac-Safari au lieu de 4.5 mètres;

ATTENDU qu'il est stipulé à la grille des usages de la zone AR-10 du règlement de zonage numéro 228-92 que la marge avant d'un bâtiment accessoire détaché est de 4.5 mètres;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-00163;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Martin Chaput
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00163 telle que formulée.

Adoptée

2017-09-267

6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00166 – Thomas Malo

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-00166 déposée par monsieur Thomas Malo, propriétaire de l'immeuble sis au 91, rue Armand situé dans la zone AV-53 et portant le numéro de lot P79 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que monsieur Thomas Malo a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 17 août 2017 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande consiste à autoriser l'agrandissement de la résidence actuelle à 60 cm de la ligne avant;

ATTENDU qu'il est stipulé à la grille des usages de la zone AV-53 du règlement de zonage numéro 228-92 que la marge de recul avant est de 10.6 mètres;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2017-00166;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie refuse la demande de dérogation mineure numéro 2017-00166 telle que formulée.

Adoptée

2017-09-268

6.6 **Octroi d'un mandat accordé à Bélanger Sauvé pour faire respecter la réglementation de zonage sur le lot 5 610 342**

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé de la présence d'une construction effectuée sans permis sur le lot 5 610 342;

CONSIDÉRANT que cette construction est illégale sous plusieurs aspects notamment, qu'elle n'est pas adjacente à une rue publique ou privée;

CONSIDÉRANT que malgré un avis transmis au propriétaire en janvier 2017 et à un constat d'infraction pour lequel un plaidoyer de culpabilité a été enregistré, la construction est toujours occupée;

CONSIDÉRANT que le propriétaire contrevient également aux dispositions visant la protection de la rive en stationnant son véhicule dans cette bande de protection;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* autorise la municipalité à requérir de la Cour supérieure une ordonnance de démolition d'une construction qui contrevient à la réglementation d'urbanisme et à la remise en état du terrain;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Martin Chaput
Appuyé par monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER la firme Bélanger Sauvé pour tenter les procédures judiciaires afin de faire respecter la réglementation d'urbanisme sur le lot 5 610 342 et d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure visant la démolition de la construction illégale et à la remise en état des lieux.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-09-269

7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018 et prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2018

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

ATTENDU la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018 » et « Prévision météorologique du temps violent pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2018 » telle que transmise en date du 29 août 2017;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault Appuyé par madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise *Hydro Météo* de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les services professionnels de « Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018 » pour un coût maximal de cinq mille cent cinquante dollars (5 150 \$) plus taxes et de « Prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2018 » pour un coût maximal de mille six cents dollars (1 600 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-09-270

7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption saison 2017-2018

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

ATTENDU la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Travaux d'affaiblissement préventifs sur le couvert de glace rivière L'Assomption saison 2018 » telle que transmise en date du 29 août 2017;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie partagera le coût de ces services avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (50 %-50 %), déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Luc Pagé
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption saison 2017-2018 tels que précisés à l'offre de services du 29 août 2017. Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de douze mille dollars (12 000 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-09-271

7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Surveillance – prévision des crues et travaux préventifs pour la saison 2017-2018 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU que des travaux d'affaiblissement du couvert de glace seront réalisés par la Municipalité de Sainte-Mélanie au printemps 2018 pour réduire les risques d'embâcles sur la rivière L'Assomption à cet endroit;

ATTENDU les mandats de services professionnels octroyés le 5 septembre 2017 par les résolutions numéro 2017-09-269 et 2017-09-270 à l'entreprise **Hydro-Météo** pour la réalisation du programme de surveillance et prévisions des crues et travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption pour la saison 2017-2018;

ATTENDU le coût de réalisation de ces mandats d'un montant total de dix-huit mille sept cent cinquante dollars (18 750 \$) plus taxes;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Martin Chaput Appuyé par monsieur Luc Pagé Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER l'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés aux services professionnels de surveillance et prévision des crues et travaux préventifs réalisés au printemps 2018 par la Municipalité de Sainte-Mélanie sur la rivière L'Assomption;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-09-272

7.4 **Octroi du contrat de contrôle animalier 2018**

ATTENDU la proposition datée du 22 août 2017 de l'entreprise 9266-3749 Québec Inc. œuvrant sous le nom de « Le Carrefour Canin de Lanaudière » dont la principale place d'affaires est située au 707, boulevard de l'Industrie à Saint-Paul-de-Joliette;

ATTENDU que cette proposition permet de maintenir le coût des licences de chien à trente dollars (30 \$) pour l'année 2018;

ATTENDU le règlement numéro 500-2008 relatif au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Martin Chaput Appuyé par madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'OCTROYER le contrat de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'année 2018 (1^{er} janvier au 31 décembre inclusivement) à l'entreprise **9266-3749 Québec Inc.** œuvrant sous le nom de « **Le Carrefour Canin de Lanaudière** » selon les conditions stipulées à l'offre de services du 22 août 2017, notamment le maintien du tarif des licences individuelles à trente dollars (30 \$) par chien;

DE MANDATER l'entreprise **9266-3749 Québec Inc.** œuvrant sous le nom de « **Le Carrefour Canin de Lanaudière** » pour l'application du règlement numéro 500-2008 relatif au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-09-273

7.5 Octroi d'un mandat de services professionnels accordé à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. pour la préparation de l'étude d'avant-projet pour des travaux de stabilisation du talus et la réfection ou le remplacement d'un ponceau sur la rue Bernard

ATTENDU le glissement de terrain survenu au mois d'avril 2017 sur le talus de la rue Bernard;

ATTENDU un affaissement ayant endommagé un ponceau transversal dans le même secteur;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par monsieur David Beauséjour, ingénieur associé de la firme Parallèle 54 Expert Conseil Inc. datée du 21 août 2017 concernant la préparation de l'étude d'avant-projet pour des travaux de stabilisation du talus et la réfection ou le remplacement d'un ponceau sur la rue Bernard;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Luc Pagé
Appuyé par monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal mandate la firme **Parallèle 54 Expert Conseil Inc.** pour la préparation de l'étude d'avant-projet pour des travaux de stabilisation du talus et la réfection ou le remplacement d'un ponceau sur la rue Bernard pour un montant forfaitaire de seize mille dollars (16 000 \$) plus taxes, selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 21 août 2017;

DE DEMANDER l'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés auxdits services professionnels;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en l'affectant au surplus libre de la Municipalité, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2017-09-274

8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2017

ATTENDU la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2017 telle que déposée par le service des Loisirs de Sainte-Mélanie;

ATTENDU la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour la diffusion et l'offre d'activités de loisirs;

ATTENDU que les citoyens des trois municipalités peuvent s'inscrire sans frais supplémentaires aux activités offertes par les municipalités mentionnées ci-avant;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2017;

DE COLLABORER réciproquement avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour l'offre d'activités de loisirs aux mêmes tarifs pour les citoyens des trois municipalités ci-avant mentionnées.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2017-09-275

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois d'août 2017

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour le mois d'août 2017 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

POUR CE MOTIF, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour le mois d'août 2017.

Adoptée

2017-09-276

9.2 Octroi d'un contrat d'entretien de la génératrice de la station d'aqueduc du secteur Village d'octobre 2017 à septembre 2020

ATTENDU la soumission de la compagnie Cummins Est du Canada, datée du 17 août 2017, pour l'entretien de la génératrice de la station d'aqueduc du secteur Village pour une période de trois ans, du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2020;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Martin Chaput
Appuyé par monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à la compagnie **Cummins Est du Canada** le contrat pour l'entretien de la génératrice de la station d'aqueduc du secteur Village pour une période de trois ans, du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2020 au montant de deux mille cent dollars (2 100 \$) plus taxes, soit un montant de sept cents dollars (700 \$) par année.

Adoptée

2017-09-277

9.3 Octroi d'un contrat de déneigement pour la station d'aqueduc chemin Neveu, la station de pompage d'aqueduc Village, la salle Oasis-Joly, le Centre des loisirs, le presbytère, le garage municipal, la patinoire et les bornes à incendie 2017/2020

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services de la compagnie Vincent Déneigement datée du 29 août 2017, pour le déneigement de la station d'aqueduc Neveu, la station de pompage d'aqueduc Village, la salle Oasis-Joly, le Centre des loisirs, le presbytère, le garage municipal et le taux horaire pour le déneigement de la patinoire et les bornes à incendie.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Martin Chaput
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à la compagnie **Vincent Déneigement** le contrat de déneigement pour les emplacements suivants :

Station d'aqueduc chemin Neveu

Hiver 2017/2018 : 1 175 \$

Hiver 2018/2019 : 1 200 \$

Hiver 2019/2020 : 1 200 \$

Station de pompage d'aqueduc Village

Hiver 2017/2018 : 750 \$

Hiver 2018/2019 : 775 \$

Hiver 2019/2020 : 775 \$

Centre des Loisirs

Hiver 2017/2018 : 1 175 \$

Hiver 2018/2019 : 1 200 \$

Hiver 2019/2020 : 1 200 \$

Salle Oasis-Joly (épandage d'abrasif inclus)

Hiver 2017/2018 : 1 175 \$

Hiver 2018/2019 : 1 200 \$

Hiver 2019/2020 : 1 200 \$

Presbytère (épandage d'abrasif inclus)

Hiver 2017/2018 : 705 \$

Hiver 2018/2019 : 730 \$

Hiver 2019/2020 : 730 \$

Garage municipal

Hiver 2017/2018 : 825 \$

Hiver 2018/2019 : 850 \$

Hiver 2019/2020 : 850 \$

Patinoire et bornes à incendie (sur demande)

Taux horaire pour la durée du contrat : 68 \$ plus taxes

Adoptée

2017-09-278

9.4 **Octroi d'un contrat d'entretien hivernal de l'aqueduc Carillon 2017/2018**

ATTENDU

les demandes de prix pour l'entretien hivernal de la station d'aqueduc Carillon;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Luc Pagé
Appuyé par monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à **monsieur Rémi Gauthier** de Saint-Ambroise-de-Kildare le contrat d'entretien hivernal de l'aqueduc Carillon pour la saison 2017/2018 au montant de huit cent quatre-vingt-quinze dollars (895 \$) plus taxes, excluant le transport de la neige et du sablage.

Adoptée

2017-09-279

9.5 **Octroi d'un contrat d'entretien hivernal des trottoirs du village pour la saison 2017-2018**

ATTENDU

les demandes de prix pour l'entretien hivernal des trottoirs du village demandées par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Martin Chaput
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à la compagnie **Les Entreprises B.F.A. enr.** de Sainte-Mélanie le contrat d'entretien hivernal des trottoirs du village (déneigement et sablage) pour la saison 2017-2018 au montant de quatre mille quatre cents dollars (4 400 \$) plus taxes pour les emplacements suivants :

- Trottoir de la route Principale sur le côté sud à partir de l'Église jusqu'à l'intersection du chemin du Lac Sud;
- Trottoir de la rue de l'Église sur le côté est à partir de la route Principale jusqu'à la rue Prévert;
- Trottoir de la route Principale sur le côté nord en avant du Marché IGA Ronald Boucher & Fils Inc. sur 120 pieds linéaire.

Adoptée

2017-09-280

9.6 **Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal pour la saison 2017-2018**

ATTENDU les demandes de prix pour la fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal demandées par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

POUR CE MOTIF, Il est proposé par monsieur Michel Lambert Appuyé par madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à la compagnie **Sel Warwick** en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de sel de déglacage (FAB Montréal) pour la saison hivernale 2017-2018 au montant de soixante-dix-neuf dollars (79 \$) la tonne métrique plus taxes, pour une quantité de 275 tonnes métriques pour la fin du mois d'octobre 2017 et de 150 tonnes métriques pour la mi-janvier 2018.

Adoptée

2017-09-281

9.7 **Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal pour la saison 2017-2018**

ATTENDU les demandes de prix pour la fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal demandées par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

POUR CE MOTIF, Il est proposé par monsieur Luc Pagé Appuyé par monsieur Michel Lambert Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à la compagnie **Les Entreprises Généreux**, en tant que plus bas soumissionnaire, le contrat pour la fourniture de pierre abrasive 2.5-5 mm pour la saison hivernale 2017-2018 au montant de dix dollars et quatre-vingt-deux cents (10.82 \$) la tonne métrique plus taxes, pour une quantité de 350 tonnes métriques disponibles avant le 1^{er} décembre 2017 (transport exclu).

Adoptée

2017-09-282

9.8 **Octroi d'un contrat de déneigement des boîtes d'abrasifs 2017/2020**

ATTENDU les demandes de prix pour de déneigement des boîtes d'abrasifs demandées par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

POUR CE MOTIF, Il est proposé par monsieur Martin Chaput Appuyé par madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à monsieur **Ghislain Asselin** du 1220, 8^e rang à Sainte-Mélanie contrat de déneigement de treize (13) boîtes d'abrasifs au coût de dix dollars (10 \$) par boîte par déneigement pour les saisons hivernales 2017/2018 et 2018/2019 et au coût de onze dollars (11 \$) par boîte par déneigement pour la saison hivernale 2019/2020. Monsieur Ghislain Asselin devra recevoir les instructions de l'inspecteur en voirie, monsieur Alain

Lajeunesse, à savoir quand passer pour déneiger le devant des treize boîtes d'abrasifs.

Adoptée

2017-09-283

9.9 Octroi d'un mandat de services professionnels accordé à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. pour le resurfaçage de la chaussée chemin du Lac Nord

ATTENDU l'offre de services professionnels et honoraires déposée par monsieur David Beauséjour, ingénieur associé de la firme Parallèle 54 Expert Conseil Inc. datée du 30 août 2017 concernant des travaux de resurfaçage de la chaussée du chemin du Lac Nord;

ATTENDU que la conception et la surveillance des travaux d'infrastructures doivent être conformes aux normes et règles de l'art;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Martin Chaput Appuyé par monsieur Michel Lambert Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal, dans le cadre de travaux de resurfaçage de la chaussée du chemin du Lac Nord, mandate la firme **Parallèle 54 Expert Conseil Inc.** pour la réalisation des plans et devis, appel d'offres pour un montant forfaitaire de trois mille dollars (3 000 \$) plus taxes, pour la surveillance bureau des travaux pour un montant forfaitaire de mille dollars (1 000 \$) plus taxes et la surveillance chantier des travaux pour un montant budgétaire de cinq mille dollars (5 000 \$) plus taxes selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 30 août 2017;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses, en appropriant au revenu de l'exercice, un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506 2008) en y soustrayant toute subvention ou contribution provenant du programme **Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local** du ministère des Transports du Québec;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 35.

- a) Contrat de déneigement du stationnement de l'église;
- b) Pavage du chemin du Lac Nord;
- c) Aménagement de l'ancienne sablière du lot P89;
- d) Gratuité des licences de chien pour personnes âgées de 65 ans et plus en 2018;
- e) Nombre de poules par immeuble en périmètre urbain;

- f) Travaux planifiés sur une section du chemin William-Malo qui est fortement endommagée;
- g) Inspection des fosses septiques au lac Rocher.

La période de questions est close à 20 h 44.

11- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

2017-09-284

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Luc Pagé
Appuyé par monsieur Michel Lambert

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire trésorier